

ASSEMBLEE GENERALE ELECTIVE

ENNAKL AUTOMOBILES

Siège Social : ZONE Industrielle La Charguia II BP 129 1080 Tunis

Messieurs les actionnaires de la société ENNAKL Automobiles sont invités à la deuxième Assemblée Générale Elective qui aura le **25 juin 2024 à 9 H** au Siège social : zone industrielle Charguia II-1080 cedex : BP 129 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

1. Election d'un administrateur représentant les actionnaires minoritaires au conseil d'administration pour un mandat de trois ans (2024-2025-2026) qui expire à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les états financiers de l'exercice 2026.

La liste des candidats retenus accompagnés des informations prévues à l'article 22 de la décision générale du Conseil du Marché Financier n°23 sont mises à la disposition des actionnaires minoritaires sur le site <https://www.ennakl.com/> et au siège de la société ENNAKL Automobiles.

N/B : Est considéré comme actionnaires minoritaires, tout actionnaire détenant individuellement au plus 0,5% du capital et les institutionnels détenant individuellement au plus de 5% du capital.